

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7193 SÉANCE DU 31 mai 2021

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**VENTE DE PRODUITS DE BINGO
PAR LE DÉPANNEUR ALPHÉ-PICARD**

Attendu qu'en vertu du Règlement 2007-04, les activités économiques communautaires, dont les jeux de hasard ne peuvent être exploitées que par le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) ou tout autre personne mandatée par résolution;

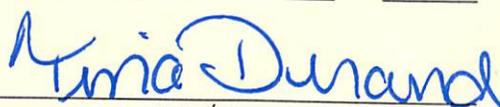
Attendu que le CNHW, par la résolution #6695, a octroyé le mandat d'organiser et d'exploiter un Bingo au comité de la Radio communautaire huronne-wyandot inc. conformément au *Règlement administratif 2007-04 concernant les permis d'exploitation sur la réserve de Wendake et la création d'un fonds visant le développement local* (« le Règlement 2007-04 »);

Attendu que le CNHW souhaite permettre au dépanneur Alphé Picard sis au 25 rue Chef Pierre-Albert Picard, Wendake (Québec) G0A 4V0, de vendre des produits de bingo dans le cadre et selon les termes, modalités et conditions prévus par une Convention de détaillant à intervenir entre le comité de la Radio communautaire huronne-wyandot inc. et le Dépanneur;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 1 juin 2021 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

Canada,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7193 SÉANCE DU 31 mai 2021

**VENTE DE PRODUITS DE BINGO
PAR LE DÉPANNEUR ALPHÉ-PICARD**

Attendu qu'un projet de Convention de détaillant a été soumis au Conseil lors de sa séance de travail du 17 mai 2021 et que le Conseil est d'accord à mandater par le Dépanneur à vendre des produits de bingo conformément à ce projet de Convention ;

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Daniel Sioui, **appuyé** par le Chef familial Denis Bastien, et **résolu** :

- **De** mandater, conformément à l'article 3 du Règlement, le Dépanneur Alphé-Picard pour la vente de produits de bingo, conformément aux termes, modalités et conditions prévus au projet Convention de détaillant présenté au Conseil de la Nation huronne-wendat le 17 mai 2021;
- **De** demander au comité de la Radio communautaire huronne-wyandot inc. de signer, à titre d'exploitant du Bingo, une Convention substantiellement conforme à ce projet de Convention;
- **De** mandater le Chef responsable du Développement économique, M. Jean-Mathieu Sioui, à signer, pour et au nom du Conseil, à titre d'intervenant, la Convention de Détaillant.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 1 juin 2021 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

